



Communiqué

Service de l'eau

L'eau potable investit pour couvrir 10% de ses besoins en électricité

L'approvisionnement en eau potable dans le contexte lausannois est largement dépendant de l'électricité, notamment pour le traitement et le pompage de l'eau. Afin d'améliorer sa résilience et réduire son impact énergétique d'environ 10 %, la Municipalité sollicite un crédit urgent de quatre millions de francs pour déployer plusieurs mesures combinées qui permettront à la fois de diminuer la consommation d'énergie mais aussi de produire de l'électricité photovoltaïque. Ces mesures s'inscrivent dans le Plan climat.

La production et le pompage de l'eau potable nécessaire pour alimenter Lausanne et les communes de l'agglomération représentent une consommation électrique de 20'000 à 24'000 MWh/an.

Pour Pierre-Antoine Hildbrand, conseiller municipal et directeur de la Sécurité et de l'économie, « *face à la crise énergétique, chacun doit prendre ses responsabilités. Le Service de l'eau se donne les moyens d'assurer sa résilience et l'approvisionnement de base en eau potable de l'agglomération lausannoise.* ».

Le Service de l'eau entend ainsi réaliser une série de mesures permettant à la fois de produire du courant et de réduire sa consommation d'électricité et de gaz naturel pour 2'400 MWh/an, soit environ 10 % de ses besoins. La Municipalité sollicite un crédit urgent de quatre millions de francs pour déployer les mesures suivantes :

- Installation de panneaux photovoltaïques sur les toits de trois usines de production d'eau potable et sur huit réservoirs de stockage pour une puissance totale de 1'282 kW, permettant de produire annuellement environ 1'385 MWh ;
- Remplacement de six pompes de refoulement d'eau potable dans l'usine de Lutry et dans quatre réservoirs par de nouvelles pompes à haut rendement. L'économie d'énergie attendue est de 415 MWh/an ;
- Amélioration des outils de pilotage du Centre d'Exploitation et de Gestion des Eaux Lausannoises (Cegel) afin d'optimiser l'alimentation des réservoirs d'eau potable du point de vue énergétique ; l'économie espérée est de 250 MWh/an ;
- Généralisation de dispositifs de détection des fuites sur le réseau d'eau potable, afin de limiter les pertes et donc l'énergie de traitement et de pompage ; cette mesure devrait permettre d'économiser environ 250 MWh/an.
- Réduction de la consommation de gaz naturel du bâtiment de Lutry en améliorant l'isolation thermique et en installant une pompe à chaleur qui prend sa source dans l'eau du lac ; ces mesures devraient permettre une économie de 100 MWh/an ;



L'ensemble de ces mesures s'inscrit dans le Plan climat et permettra une réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) de 193 tonnes CO₂ eq./an.

La Municipalité de Lausanne

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- **Pierre-Antoine Hildbrand, conseiller municipal, directeur de la Sécurité et de l'économie, tél. +41 79 964 27 39**
- **Sébastien Apothéloz, chef du Service de l'eau, tél. +41 79 444 03 23**

Lausanne, le 12 septembre 2022

Le Service de l'eau fait partie de la Direction de la sécurité et de l'économie de la Ville de Lausanne. Il est le 3^e distributeur de Suisse et gère l'ensemble du cycle de l'eau, dont l'évacuation et l'épuration. Il est certifié ISO 9001, ISO 14001 et ISO 22000. Son laboratoire est accrédité ISO 17025. Il a obtenu le label Solidarité eau suisse.